

au premier ministre que, en posant ces questions, je ne m'inspire d'aucun sentiment hostile. Je suis absolument en faveur de la paix, et je veux voir le Canada participer à la conférence de San-Francisco. Toutefois, je veux aussi obtenir des précisions, et l'unique moyen que j'ai de me renseigner est de questionner le premier ministre sur des sujets d'une importance vitale.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de poursuivre le débat si d'autres honorables députés désirent en premier lieu poser quelques questions au premier ministre. Je ne prends pas la parole pour demander des renseignements mais plutôt pour discuter les propositions de Dumbarton-Oaks. Je céderai volontiers ma place si d'autres honorables députés veulent interroger le premier ministre. Toutefois, pendant que j'ai la parole, je tiens à dire, en toute déférence envers ceux qui sont disposés à prendre part à la discussion, qu'on ne devrait pas nous faire assister à une série de brefs discours mais se contenter de poser des questions en marge des points soulevés par le premier ministre. Autrement je préférerais poursuivre mes remarques.

M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question. Le premier ministre a dit qu'il voulait l'unanimité...

M. L'ORATEUR: A l'ordre. La Chambre se rend compte sans doute que nous ne sommes pas en comité. Le premier ministre pourra répondre à toutes les questions qui lui sont adressées, au moment où il terminera le débat sur la résolution. En vertu du Règlement, tout honorable député qui pose des questions, renonce à son droit de prendre la parole plus tard au cours du débat.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Le premier ministre a expressément demandé qu'on attende qu'il ait terminé son discours avant de l'interroger. On n'ira certes pas jusqu'à nous empêcher de participer à la discussion. Je suis sûr que le premier ministre serait le premier à s'y opposer.

M. L'ORATEUR: L'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) a tout à fait raison de dire qu'il y a eu malentendu. Le Règlement stipule cependant que ceux qui prennent part à un débat, soit en posant des questions soit en prononçant un discours, se sont prévalus de leur droit de prendre la parole. C'est pour cette raison que j'avertis l'honorable député d'York-Sunbury et tous les autres membres de la Chambre qu'ils s'exposent à être privés de ce droit.

M. CASSELMAN: Non pas certes pour avoir posé une question.

M. L'ORATEUR: Pas de la même façon qu'en comité plénier, ce qui est tout à fait contraire au Règlement. Bien que le premier ministre ait dit qu'il se ferait un plaisir de répondre aux questions, je suis d'avis que si l'on fait subir dans le moment au premier ministre un contre-interrogatoire sur son discours, l'honorable député qui poserait des questions serait, par la suite, privé du droit de parler. Voilà qui doit être entendu.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je vais m'expliquer plus clairement. Je voulais qu'il fût compris que si, au cours de mes remarques, les honorables députés désiraient poser des questions sur certains points qui ne leur paraissaient pas clairs, je répondrais à leurs questions aussitôt après mon discours. D'un autre côté, j'ai aussi expliqué que je m'efforcerais d'écouter attentivement les remarques formulées par les divers députés le long de leurs discours et que je noterais dans ces derniers les questions sur lesquelles ils désiraient des éclaircissements. J'ai fait remarquer qu'à la fin du débat, je m'efforcerais de répondre à toutes ces questions. C'est là l'ordre que je désirais suivre.

L'hon. M. HANSON: Voilà un procédé fort limité.

M. GRAYDON: Pourvu que mes présentes remarques ne me privent pas du droit de formuler d'autres observations plus tard, je tiens à dire immédiatement que j'ai très bien saisi les propositions que le premier ministre a faites aujourd'hui. Il a bien voulu promettre de répondre à certaines questions qui pourraient surgir et sur lesquelles des éclaircissements seraient nécessaires. Si l'on ne s'en tient pas à cette façon de procéder et si l'on nous refuse une certaine latitude à cet égard, je suis d'avis que nos droits vont être sérieusement compromis. Il y a un certain nombre de questions que le premier ministre n'a pas traitées ou sur lesquelles il n'a pas insisté. Par le fait même, nous nous trouvons au même point qu'auparavant. Le premier ministre a soulevé certains points qu'il importe d'examiner davantage.

C'est une question de politique ministérielle, et on devrait nous fournir certains éclaircissements. Le premier ministre devrait préciser clairement que les honorables députés qui poseront des questions ne perdront pas de ce fait le droit de participer plus tard au débat.